

eussent probablement 8 pouces cubes, mais ces tranchées étaient tellement formées de gravier que nous ne les classifiâmes pas du tout.

Q. Elles appartenâient à une formation de gravier ? R. Oui ; et j'ose dire qu'on pouvait y trouver une faible proportion de pierres du type de 8 pouces. Certainement on pouvait en trouver une grande quantité ayant plus de 3 pouces de diamètre, mais nous considérâmes le tout comme du gravier. Cette formation s'étendait sur quatre ou cinq milles de la troisième division, mais il n'y en a pas d'autre semblable, à ce que je sache, dans la zone que comprend le contrat 42.

Q. Alors, quand vous avez classifié la roche meuble comme roche meuble, il ne s'agissait pas de gravier ? R. Non.

Q. Quelle était la nature du sol en général ? R. C'était de la glaise avec un peu de sable. Près de la rivière de l'Aigle, il y avait plus de sable que de glaise. Dans cette sorte de formation nous trouvâmes une quantité immense de grosses pierres, et des grosses ainsi que des petites dans le sable.

Q. Mais quand vous trouviez du gravier ordinaire, bien qu'il fût mêlé dans une proportion considérable à la pierre meuble, vous ne classifiiez pas cette pierre meuble ? R. Non.

Q. Après avoir examiné les excavations avec M. Bell, et avoir fait ces mesurages, comment vous y êtes-vous pris pour calculer les quantités dans votre rapport ? R. Les ingénieurs du gouvernement avaient fait, pendant ce temps, le mesurage, en superficie, de tout le creusement, et nous appliquâmes ces mesurages aux coupes transversales pour faire ensuite le calcul des quantités.

Q. La lettre du 22 octobre contenait vos premières instructions au sujet du travail spécial que vous avez fait ? R. Oui ; je l'ai reçue justement vers la fin d'octobre.

Q. Vous y avez trouvé des instructions précises relativement à vos classifications ? R. Oui.

Q. La classification qui devait vous guider est celle-ci ? (La lettre est lue) R. Oui.

Q. Et en juillet, vous avez reçu cette autre lettre ? (La seconde lettre d'instructions est lue.) R. Oui.

Q. Et vous avez lu bien attentivement vos instructions, je suppose ? R. Oui.

Q. Et vous avez remarqué que dans cette dernière lettre on appelle votre attention sur la lettre d'octobre ? R. Oui.

Q. Or, malgré que vous eussiez des instructions formelles comme ingénieur de division, malgré que la lettre d'octobre vous donnât des instructions spécifiques relativement à vos classifications au minimum, et malgré cette lettre du 29 juillet vous renvoyant aux instructions du 22 octobre, vous vous êtes cru libre d'interpréter à votre guise le devis ? R. Oui ; par le dernier paragraphe de la seconde lettre d'instructions, lequel nous déférait au devis.

Q. Mais la lettre vous déférait aussi à vos premières instructions ? R. Oui.

Q. Alors, comment justifiez-vous votre interprétation ? R. Elle nous déférait aussi au devis. C'est-à-dire le paragraphe de cette lettre que nous comprîmes comme nous déférant au devis.

Q. Oui ; mais qu'avez-vous pensé de l'autre partie de la lettre, qui vous disait de faire vos estimations d'après les instructions précédentes ? R. Nous avons pensé que le dernier paragraphe nous déférant au devis l'emportait sur le reste. La question fut discutée entre M. Bell et moi.

Q. Avez-vous demandé des explications sur ce point ? R. Non ; nous n'avons pas demandé d'autres instructions.

Q. Est-ce qu'il n'eût pas été sage et prudent, quand vous pensiez qu'il existait quelque doute sur la nature de vos instructions, de demander des explications ? R. Nous pensâmes que telle qu'elle était, la chose était très claire.

Q. Par cette lettre il vous est dévolu deux sujets additionnels d'examen, et l'on vous disait de suivre le devis. Si vous aviez quelque doute, ne pouviez-vous arriver raisonnablement à la conclusion qu'on vous déférait au devis pour ces deux nouveaux sujets qu'on vous confiait pour la première fois ? Votre devoir n'était-il pas de demander une explication ? R. Nous crûmes que les mesurages s'appliquaient à la roche